VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

---

Membres composant le Conseil Municipal ……	:	**39**	LE MAIRE
Membres en exercice ……	:	**39**	
Membres présents ……..	:	**29**	
Membres excusés et représentés ……..	:	**6**	M. Jacques JP MARTIN
Membres absents non représentés…….	:	**4**	

La séance est ouverte à 19h40 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS:

1. Renouvellement du marché du mobilier urbain

Un AMO a été désigné suite à la consultation pour accompagner la Ville dans la rédaction du nouveau cahier des charges, déterminer la durée de la concession et analyser les offres.
L'objet du marché est le remplacement ou le reconditionnement des mobiliers urbains existants.
Un planning prévisionnel est établi :

- Début octobre 2023 : projet du nouveau cahier des charges,
- Mi-octobre 2023 : publication de l'appel d'offres,
- Début janvier 2024 : réception des offres des candidats,
- Janvier 204 : analyse des offres,
- Février et mars 2024 : négociation et finalisation de l'analyse,
- Début avril 2024 : délibération du Conseil municipal sur le choix du concessionnaire.

2. La course Nogent/Baltard

Le parcours de l'édition 2023 de la course rappelait une fois de plus l'histoire de la **Nogent-Baltard** avec d'une part, ses 2 côtes à monter et, d'autre part, le paysage verdoyant qui l'entoure ou encore l'arrivée mythique au stade sous la lune Alain Mimoun. Ce tracé « touristique » passait par de nombreux endroits clés de la ville comme, la promenade Yvette Horner dès le premier kilomètre, le Pavillon Baltard, la Grande rue de Nogent, le parc de la Maison des artistes qui ouvre exceptionnellement ses portes pour l'occasion !

UN NOMBRE DE PARTIPANTS EN HAUSSE CETTE ANNEE CHEZ LA JEUNE GENERATION 2024 !

- 12 petits bouchons -3ans
- 67 maternelles 3 à 5 ans
- 174 primaires (+100% / 2022)
- 47 collégiens et collégiennes
- 37 à l'épreuve de marche

- 235 adultes 50% de nogentais et 23% de femmes (*ainsi que 5 agents municipaux !)*

Au total 572 Dossards

ALLURES DES COURSES

- Homme 17 km/h. Les hommes gagnent en moins de 31'00
- Femme 13 km/h. Les femmes gagnent en moins de 37'00

L'OCCASION DE FAIRE VIVRE L'AMITIE ENTRE NOS VILLES AVEC LE JUMELAGE

Dans le cadre du jumelage et de la course Nogent-Baltard, 3 délégations sont venues exprimer l'amitié qui unit nos villes : le Big Band de Siegburg avec 17 musiciens (Allemagne) proposait une animation musicale, samedi 30 septembre et dimanche 1er octobre, sous le kiosque du Parvis de l'Europe. Une délégation de Boleswawiec (Pologne) de 4 personnes (dont 2 participants à la marche nordique et 1 participant à la course adulte) ainsi qu'une délégation d'Yverdon-les-Bains (Suisse) dont 3 participants à la course adulte.

L'occasion aussi pour des agents de la ville de participer et pour certains d'entre eux de performer avec notamment les très bons temps de Jean-Christophe LIRON, gardien de l'école élémentaire Guy Môquet qui a couru les 8,5 KM en 43,35 minutes et Carlos LERO, responsable logistique qui a réalisé pour sa part 41,18 minutes sur le même trajet.

3. Communiqué des présidents des services publics urbains du Grand Paris relatif à l'assistance au Maroc à la suite du séisme

" Dans le cadre des relations d'amitié franco-marocaines, les sept Services publics urbains du Grand Paris se tiennent à la disposition des autorités marocaines et de leurs partenaires qui auront la responsabilité importante de reconstruire les régions sinistrées.
Dans les missions d'assistance aux populations, ils pourront notamment apporter leur soutien, leur savoir-faire, selon l'évaluation des besoins qui est en cours et dans le cadre de la coordination des secours organisée par les autorités marocaines, quand elles le souhaiteront.
Au-delà de l'assistance immédiate requise dans le cadre de la gestion de l'urgence, l'expertise de nos syndicats pourra également être apportée tout au long des différentes étapes de la reconstruction.
Le cas échéant, en fonction des besoins constatés par nos partenaires marocains, nous pourrons solliciter les assemblées délibérantes de nos syndicats, dans le respect de compétences de chacun.
Enfin, les Services publics urbains du Grand Paris sont prêts à s'inscrire dans une démarche coordonnée de travail en commun afin d'apporter ensemble leur expertise technique , chacun dans leur domaine d'activité : eau potable, assainissement, traitement et valorisation des déchets, fourniture en gaz, en énergie électrique, photovoltaïque et solaire, réseaux numériques, soutien à l'étiage et prévention des inondations ".

4. Collectif pour l'avenir des hôpitaux de Saint-Maurice, Les Murets – Appel à la mobilisation-(présentée par Monsieur le maire)

« Soignants, syndicats CGT, SUD, usagers, aidants, représentants d'association d'usagers et d'associations écologiques, élus locaux du groupe municipal « Saint-Maurice en commun », riverains… créent le « Collectif pour l'avenir des Hôpitaux de Saint-Maurice, les Murets ».

Ce collectif a pour objectif de s'opposer au projet immobilier néfaste de la Direction du GHT94 et d'élaborer un projet alternatif respectueux des conditions d'accueil et de soins des usagers, et des conditions de travail des agents. Ce collectif, dans le souci de répondre aux enjeux du 21ème siècle, revendique le maintien de tous les emplois et la préservation de l'environnement.

Le projet de la Direction/ARS prévoit de louer en bail emphytéotique de 50 ans renouvelable, 26000m² de bâtiments (partie basse Esquirol) à 0,86€/m²/mois à des promoteurs immobiliers privés qui y développeront des activités lucratives. Ces bâtiments classés au patrimoine national accueillent actuellement des services de soins psychiatriques adultes. Ils sont organisés autour de grands patios exposés plein sud avec vue dégagée. La Direction projette de ne rénover que les bâtiments de la partie haute Esquirol pour y maintenir les services de soins qui s'y trouvent.

…/…

Dans ce projet différents points nous inquiètent et nous obligent à alerter la population :

-La concentration des soins dans un espace 3 fois plus petit pour plus de patients (110 patients avec l'arrivée d'un service des Murets contre 80 patients avant le projet). Il n'est prévu qu'un seul espace extérieur contrairement aux anciens services qui possédaient des patios avec vue plein sud. L'objectif « *soignant* » affiché par la Direction est « *l'optimisation des flux* » faisant craindre une déshumanisation de la psychiatrie. Nous demandons la rénovation de l'intégralité des bâtiments (haut et bas) pour que toutes et tous puissent bénéficier des meilleurs soins et conditions de travail possibles dans des unités à taille humaine. De plus, cela évitera l'impact écologique de la construction du nouveau bâtiment.

-L'évolution de la masse salariale pour les 14 années à venir fait apparaitre la suppression de 140 emplois (sur 3100 au total) sur le GHT. Soit près de 8% des effectifs, alors que les besoins en soins psychiatriques augmentent. C'est pourquoi nous revendiquons le maintien de tous les emplois.

-Les dégâts écologiques impactant la faune et la flore. La création du nouveau bâtiment se fera sur un espace boisé classé (35 arbres centenaires abattus). Elle induira la bétonisation et destruction des sols ainsi que la perte d'un îlot de fraicheur.

-Le financement de l'ensemble des travaux avec un emprunt de 288m€ auprès des banques. La 1ère tranche (10M€) est un emprunt à taux variable avec un plancher mais sans plafond, ce qui, au vu de l'inflation, représente, à l'avenir, un gros danger financier pour l'établissement. En conséquence, nous réclamons un financement public.

Nous condamnons le déni de démocratie sanitaire. Alors que le CNIS rend bientôt son avis sur le projet, la Direction refuse de consulter l'ensemble de la communauté hospitalière sur le projet médico-soignant. De plus les usagers et leurs représentants n'ont pas été pris en compte. Selon une enquête réalisée par la CGT, 80% des soignants souhaitent la préservation et la rénovation de tous les bâtiments. Et des usagers ont publiquement déclaré souhaiter la rénovation de l'intégralité des bâtiments pour y préserver les unités d'hospitalisation. Ensemble nous réaffirmons notre volonté de garder le secteur de psychiatrie comme structure de base des soins.

Enfin, nous souhaitons alerter les élus de Paris, du Val de Marnes et du conseil territorial de l'intercommunalité Paris Est Marne et Bois[1] sur les conséquences des modifications du PLUi concernant les Hôpitaux de Saint-Maurice. Nous prévoyons d'organiser une mobilisation mi-octobre dans Saint-Maurice. »

5. La loi des finances (présenté par Monsieur le maire)

Des premières avancées que la discussion parlementaire devra compléter

Le projet de loi de finances pour 2024 a été présenté hier en Conseil des ministres. L'AMF note avec satisfaction que les augmentations du soutien à l'investissement local sont confirmées, avec l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'aménagement de terrains et la hausse du fonds vert de 500 millions d'euros pour la rénovation des écoles. Ce sont des avancées. La réintégration des dépenses d'aménagement au FCTVA répond à une demande de longue date de l'AMF. Saluant l'effort financier engagé sur le fonds vert, le Maire rappelle toutefois que ce montant reste en partie financé par les collectivités elles-mêmes, par prélèvement indu au détriment des collectivités, et sans respecter l'engagement d'une compensation à l'euro près, d'une partie de la CVAE que l'Etat continue à percevoir auprès des entreprises.

Taxe foncière : l'injuste polémique

Lors de son entretien télévisé du 24 septembre, le Président de la République a mis en cause les maires de France en leur reprochant "d'oser dire que si la taxe foncière augmente, c'est la faute du Gouvernement", tout en reconnaissant paradoxalement "que beaucoup de maires ne l'ont pas augmentée" comme Nogent dont le Maire n'a pas augmenté le taux de la taxe foncière, depuis près de 10 ans. En l'occurrence, 85% d'entre eux en ont fait de même. Cette polémique, créée de toutes pièces, a surpris et choqué les maires par son caractère injuste. Aucun élu local ne pense, ni ne dit, que la taxe foncière est un impôt d'Etat. En revanche, tous les élus constatent que la suppression de

…/…

la taxe d'habitation a profondément déstabilisé la fiscalité locale en la concentrant sur la seule taxe foncière.

6. Présentation du dispositif de prévention et de protection contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public, App Elles, de l'Association Resonantes

"Monsieur le Maire,

Je vous adresse ce courrier au nom de l'association Resonantes, reconnue pour son expertise et ses actions impactantes en matière de **lutte contre les violences sexistes et sexuelles.** Les violences que subissent les femmes dans l'espace public et l'insécurité qu'elles ressentent sont des sujets incontournables sur lesquels les citoyennes et citoyens attendent un engagement clair et des actes concrets. Nous sommes convaincus qu'en tant qu'élu responsable, la sécurité et le bien-être de vos administrées sont l'une de vos principales préoccupations.

Depuis 2015, en collaboration avec des professionnels de la sécurité et des nouvelles technologies, nous avons développé une solution digitale complète destinée à la protection et l'éducation du grand public. App-Elles est un outil innovant, robuste et performant qui vise à renforcer les différentes politiques de prévention et de sécurité des territoires. Notre dispositif est déjà déployé et promu sur l'ensemble du territoire national, particulièrement auprès des professionnels de l'accompagnement et de la prise en charge des victimes et des témoins de violences.

App-Elles est préconisé par le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes et le Comité lntermjnistériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisatjon (CIPDR).

Notre dispositif comprend les caractéristiques suivantes :

1. Prévention: App-Elles propose des contenus et informations pour sensibiliser la population aux enjeux liés aux violences sexistes et sexuelles.

2. Signalement : App-Elles offre au public un moyen d'assistance complémentaire leur permettant d'alerter leurs proches, les professionnels et de solliciter l'intervention des services d'urgence.

3. Intervention : App-Elles permet aux autorités locales d'agir efficacement en temps réel pour gérer les crises, communiquer en masse et prévenir des incidents.

4. Statistiques et Suivi : App-Elles fournit des rapports statistiques détaillés afin de suivre l'efficacité des mesures prises et d'évaluer leur impact sur la réduction des violences dans la ville.

App-Elles contribue de manière significative à la création d'un environnement plus sûr et respectueux pour tous. Afin de discuter de la manière dont notre solution s'adapte aux besoins spécifiques de votre municipalité, nous vous invitons à nous rencontrer prochainement à une date à votre convenance."

.../...

Arrivée de Monsieur Philippe PEREIRA à 20h05

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023

ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

23/92· Décision modificative n°2 - Budget Principal

Adopte la décision modificative n°2 – investissement et Fonctionnement – du Budget Principal de l'exercice 2023 ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE M14	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2023	MONTANT DE LA DM N°2	LIRE BUDGET APRES DM
65	020	6541	Créances irrécouvrables - particuliers de 2007 à 2022	0,00 €	24 668,16 €	24 668,16 €
65	020	6542	Créances éteintes	0,00 €	5 323,30 €	5 323,30 €
65	20	6558	Contribution obligatoire pour le forfait communal - complément	580 000,00 €	96 000,00 €	676 000,00 €
65	60	6574	Subvention complémentaire - Ecoutes et services	6 200,00 €	1 200,00 €	7 400,00 €
014	01	739118	Notification du prélèvement au titre du produit des amendes de police au profit IDF mobilité et Région IDF	560 000,00 €	-41 200,00 €	518 800,00 €
67	020	678	Créances irrécouvrables - personnes morales de droits privé et public de 2007-2022	2 030,29 €	1 694,61 €	3 724,90 €
042	01	6815	Diminution des provision pour débiteurs divers	56 000,00 €	-56 000,00 €	0,00 €
042	01	6817	Provisions créances irrecouvrables et créances éteintes	0,00 €	328 313,93 €	328 313,93 €
			Total dépenses fonctionnement		**360 000,00 €**	

RECETTES

CHAPITRE M14	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2023	MONTANT DE LA DM N°2	LIRE BUDGET APRES DM
042	020	7817	Reprise de la provision pour dépréciation des créances irrécouvrables et éteintes	0,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €
			Total recettes fonctionnement		**360 000,00 €**	

Solde de la décision modificative n°2	**0,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE M14	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2023	MONTANT DE LA DM N°2	LIRE BUDGET APRES DM
040	01	4962	Reprise de la provision pour dépréciation des créances irrécouvrables et éteintes	- €	360 000,00 €	360 000,00 €
204	70	20422	Subvention d'équipement pour la création d'ascenseurs VALOPHIS	219 000,00 €	150 000,00 €	369 000,00 €
21	412	2188	Aménagement de pontons	121 000,00 €	31 000,00 €	152 000,00 €
21	020	2188	Investissement mobiliers divers services	257 961,68 €	5 817,93 €	263 779,61 €
27	94	275	Caution bail commercial - 131 rue Grande rue Charles de Gaulle	7 000,00 €	8 000,00 €	15 000,00 €
020	01	020	Dépenses imprévues	210 000,00 €	- 210 000,00 €	- €
			Total dépenses investissement		**344 817,93 €**	

RECETTES

CHAPITRE M14	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2023	MONTANT DE LA DM N°2	LIRE BUDGET APRES DM
13	814	1328	Subvention SIPPEREC - renovation éclairage public	51 000,00 €	72 504,00 €	123 504,00 €
040	01	4962	Ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses	56 000,00 €	272 313,93 €	328 313,93 €
			Total recettes investissement		**344 817,93 €**	

Solde de la décision modificative n°2	**0,00 €**

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

23/93. Admission en non-valeur des produits irrécouvrables et créances éteintes- Budget Principal

Accepte en non-valeur, au Budget Principal, les sommes figurant sur les états dressés par Mme la Comptable Publique et s'élevant, à la date du 12 septembre 2023 à la somme de 31 686,07 €, comme suit :

année	compte budgétaire			total
	6541	6542	678	
2007	380,21 €		31,21 €	411,42 €
2008	3 268,97 €		66,91 €	3 335,88 €
2009	5 961,40 €			5 961,40 €
2010	4 741,66 €		198,72 €	4 940,38 €
2011	3 472,41 €		925,30 €	4 397,71 €
2012	3 689,33 €		277,30 €	3 966,63 €
2013	2 813,00 €		106,53 €	2 919,53 €
2014	47,35 €			47,35 €
2016		2 424,42 €		2 424,42 €
2017		2 589,86 €		2 589,86 €
2019		152,97 €		152,97 €
2020	48,69 €	156,05 €	63,80 €	268,54 €
2021	140,46 €		6,34 €	146,80 €
2022	104,68 €		18,50 €	123,18 €
total	24 668,16 €	5 323,30 €	1 694,61 €	31 686,07 €
	(concerne 129 créanciers)	(concerne 2 créanciers)	(concerne 20 créanciers)	

Les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances ont fait l'objet d'une provision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

URBANISME

23/94. Convention pour le versement d'une subvention à Valophis Habitat pour la création de 15 ascenseurs sur les Résidences Alsace Lorraine et Josserand

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à passer entre la commune et Valophis Habitat OPH du Val de Marne, représenté par son Directeur Général, Monsieur Farid BOUALI, permettant à celle-ci de verser une subvention de 348 000 € en deux fractions égales sur les exercices 2023 et 2024 à Valophis Habitat et d'acter les modalités et conditions de ce versement.

Les crédits nécessaires au règlement de cette subvention seront inscrits au budget communal des exercices concernés - Chapitre 204.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

COMMERCE

23/95. Révision des tarifs de la boutique éphémère et élargissement de son usage

Décide de modifier la délibération n°20--139 du 29 septembre 2020 selon les modalités suivantes afin :
-d'augmenter les tarifs existants,
-de créer un tarif autorisant la co-location de trois preneurs,
-de créer une nouvelle catégorie de tarif pour une location deux semaines consécutives,
-d'élargir la période creuse de la semaine du 15 juillet à la semaine précédant la rentrée scolaire de septembre.

	Semaines classiques		**Semaines festives :**	**Semaines creuses :**	
Nombre de preneurs par semaine	1 semaine	2 semaines	1 semaine De la deuxième semaine de décembre à la fin de la semaine de Noël	1 semaine De la semaine du jour de l'an à la fin de la 2ème semaine des soldes d'hiver De la semaine du 15 juillet à la semaine précédant la rentrée scolaire	2 semaines Du jour de l'an à la fin de la 2ème semaine des soldes d'hiver De la semaine du 15 juillet à la semaine précédant la rentrée scolaire
1 preneur	350 €	700 €	450€	220€	400 €

…/…

2 preneurs	200€	375 €	250€	125€	250 €
3 preneurs	150 €	280 €	200 €	100 €	200 €

Décide d'élargir l'usage de la Boutique Éphémère afin de la mettre à disposition pour des activités de services ou d'information à la population nogentaise ou de passage, aux conditions de l'article 1.

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

23/96 Approbation de la modification du cahier des charges de rétrocession du droit au bail portant sur le local commercial sis 131 Grande rue Charles de Gaulle

Approuve la révision du prix plancher stipulé au cahier des charges de rétrocession du droit bail commercial du local sis 131 grande rue Charles de Gaulle Nogent-sur-Marne, pour à un montant de 120.000€ TTC .

Autorise Monsieur le Maire à relancer, sur cette base, la procédure d'appel à candidatures pour la rétrocession de ce droit au bail à partir du 9 octobre 2023 et à procéder, le cas échéant, à l'analyse des dossiers de candidatures reçus au regard des critères de sélection.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

JURIDIQUE

23/97 Délégation de service public sous forme d'un affermage pour la gestion et l'exploitation de l'établissement multi-accueil collectif de jeunes enfants de 2 mois et demi à 4 ans "Moulin de Beauté"

Décide d'approuver le principe de la gestion et de l'exploitation de l'établissement multi-accueil de jeunes enfants dénommé « Moulin de Beauté » situé 4, avenue Charles V dans le cadre d'une concession de service public de type affermage.

Décide d'approuver le rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire et d'autoriser le Maire de Nogent-sur-Marne à lancer la procédure.

Rappelle que la procédure sera menée conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de passation du contrat.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

23/98. Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du projet urbain Nogent Baltard - PROTOCOLE D'ACCORD

Approuve le protocole d'accord transactionnel à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et le groupement de maîtrise d'œuvre ayant pour mandataire solidaire le Cabinet Jean-Paul VIGUIER et associés.

Approuve l'indemnisation d'un montant de 120 000 € à verser au mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, le Cabinet Jean-Paul VIGUIER et associés.

Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer le protocole d'accord transactionnel.

Impute la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

DRH

23/99. Modification du tableau des effectifs

Décide de créer au tableau des effectifs :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 7 heures 30 hebdomadaires
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 6 heures 30 hebdomadaires
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 8 heures 30 hebdomadaires
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 5 heures 15 hebdomadaires
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 15 heures 45 hebdomadaires
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 14 heures 30 hebdomadaires
- 3 postes d'adjoints techniques à temps complet
- 1 poste d'attaché à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires
- 1 poste de rédacteur à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires

Précise qu'à défaut de pouvoir être pourvu par voie statutaire, ces postes pourront l'être par voie contractuelle. Dans cette hypothèse, la rémunération servie sera fixée par référence à l'espace indiciaire du cadre d'emplois concerné.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 du budget communal.

.../...

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

23/100. Création d'un poste d'apprenti au sein du service Communication-Evènementiel

Décide de recourir au contrat d'apprentissage.

Autorise l'autorité territoriale à conclure, à compter du 10 octobre 2023, 1 (un) contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Cabinet du Maire	1	Bachelor responsable d'affaires commerciales et du développement à l'international	1 an

Inscrit les crédits nécessaires au budget.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

AFFAIRES SCOLAIRES

23/101. Ecoles privées sous contrat : fixation du forfait communal 2022 /2023 et approbation de la convention à signer avec les établissements Albert de Mun, Montalembert et Saint André

Fixe le montant de la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement des établissements privés du 1er degré sous contrat d'association Albert de Mun, Montalembert et Saint André pour l'année scolaire 2022/2023, comme suit :

- 1 474 € par élève nogentais scolarisé en maternelle
- 825 € par élève nogentais scolarisé en élémentaire

Soit pour l'année scolaire 2022-2023, au vu de l'état des effectifs des élèves nogentais scolarisés dans les établissements, la somme de 673 230 € répartis comme suit :

MATERNELLES	NOMBRE D'ELEVES	Montant	TOTAL
SAINT ANDRE	49	1474,00 €	**72 226,00 €**
MONTALEMBERT	60	1474,00 €	**88 440,00 €**
ALBERT DE MUN	61	1474,00 €	**89 914,00 €**
	170	**Sous-total**	**250 580,00 €**

ELEMENTAIRES	NOMBRE D'ELEVES	Montant	TOTAL
SAINT ANDRE	84	825,00 €	**69 300,00 €**

…/…

MONTALEMBERT	190	825,00 €	**156 750,00 €**
ALBERT DE MUN	241	825,00 €	**198 825,00 €**
	515	**Sous-total**	**424 875,00 €**

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les « conventions de forfait communal » avec les établissements Albert de Mun, Montalembert et Saint André pour l'année scolaire 2022/2023.

Inscrit la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours, au compte 65.20.6558 - autres contributions obligatoires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

EVENEMENTIEL

23/102 Contrats avec les professeurs musiciens du conservatoire de musique municipal Francis Poulenc pour la cession de droits d'artistes interprètes -concert du 13 juillet 2023

Approuve le projet de convention à passer avec chacun des 5 professeurs musiciens du Conservatoire ayant participé à l'enregistrement de plusieurs extraits d'œuvres de Sting, Verdi, Dvorak, Beethoven et, diffusé en prélude au feu d'artifice le 13 juillet 2023,

Les droits d'exploitation et d'adaptation de l'enregistrement audio et vidéo destiné à Internet du concert du 13 juillet 2023 réalisé par la société VNS à la demande de la Ville sont cédés à la Commune pour le monde entier et pour une durée de dix années. Ces droits comprennent, outre le droit d'adapter le concert le transposant lors de la réalisation d'un genre à l'autre, le droit de reproduction et de représentation ainsi que les droits d'utilisation secondaire et dérivée.

La rémunération de cette cession de droits au tarif de 200 € augmenté de 3 heures supplémentaires.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention avec chacun des cinq professeurs.

Dit que les dépenses liées à cette convention seront imputées sur le budget communal de l'exercice en cours.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

23/103. Approbation du règlement de participation à la manifestation ' Village de Noël '

Approuve le règlement intérieur précisant les engagements de la Commune ainsi que ceux des exposants pour la manifestation « Village de Noël ».

Décide que les exposants-commerçants seront sélectionnés sur dossier après avoir répondu à l'appel à candidature publié sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

23/104. Approbation de la convention de partenariat avec la BRED

Approuve le projet de convention de partenariat à passer avec la BRED dans le cadre du parrainage qu'elle apporte à la 13ème édition du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art organisé par la Commune au Pavillon Baltard du 24 au 26 novembre 2023.

Inscrit la recette de 12 000 € au budget en cours, chapitre 70 – fonction 30 – nature 7062.

Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de partenariat et tout acte y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

23/105. Convention de partenariat pour l'organisation de la 8ème édition du festival de l'humour ' Nogent se marre ' avec l'association La Compagnie d'Edgar

Approuve la convention de partenariat entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'association La Compagnie d'Edgar pour l'organisation du festival de l'humour « Nogent se Marre » prévu du 2 au 9 décembre 2023 au Théâtre Antoine Watteau.

Inscrit la dépense correspondant à la location du Théâtre Antoine Watteau, les 8 et 9 décembre 2023, au budget de l'exercice en cours pour un montant de 1 570 €.

Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention et tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

…/…

SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

23/106. Convention de partenariat à passer entre l'association Canoë Kayak Club de France (CKCF) et la Commune de Nogent-sur-Marne

Décide d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Commune et l'Association CKCF, pour une durée d'un an, reconductible deux fois tacitement, à compter du 4 octobre 2023 et jusqu'au 4 octobre 2024 pour permettre aux élèves de CM2 ou de CM1 de découvrir le kayak durant le temps scolaire, ainsi qu'à quelques ETAPS et adultes du CNIS.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat avec l'association CKCF et tout document y afférent.

Dit que les dépenses liées à cette convention seront imputées sur le budget communal de l'exercice en cours.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

23/107. Convention de partenariat à passer entre l'association ENCOU et la Commune de Nogent-sur-Marne

Décide d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Commune et l'association ENCOU, pour une durée d'un an, reconductible deux fois tacitement, à compter du 4 octobre 2023 et jusqu'au 4 octobre 2024 pour permettre aux élèves de CM2 de découvrir l'aviron durant le temps scolaire, ainsi qu'à des ETAPS et adultes du CNIS.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat avec l'association ENCOU et tout document y afférent.

Dit que les dépenses liées à cette convention seront imputées sur le budget communal de l'exercice en cours.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

23/108. Subvention allouée en faveur de l'association Ecoutes et Services pour l'organisation des derniers événements solidaires 2023

Décide d'attribuer, au titre de l'exercice 2023, à l'Association Ecoutes et Services une subvention complémentaire de 1200 euros afin de permettre la poursuite de ses actions solidaires d'ici la fin de l'année 2023.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

…/…

L'association bénéficiaire de la subvention devra adresser à la clôture de son exercice comptable un exemplaire de son bilan et compte de résultat auquel se rapporte la dotation allouée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

DIVERS

23/109. Rapport d'activité de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois pour l'année 2022

Prend acte du rapport d'activité de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois pour l'année 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

23/110. Adhésion au SIFUREP des communes de Tremblay-en-France, d'Ennery, de Coubron et d'Ormesson-sur-Marne

Approuve l'adhésion au SIFUREP des communes de Tremblay-en-France et d'Ennery au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

Approuve l'adhésion au SIFUREP des communes de Coubron et d'Ormesson-sur-Marne au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

Arrivée de Madame Déborah MÜNZER à 21h15.

23/111. Remplacement et désignation d'un membre du Conseil d'administration de la Régie personnalisée du Centre nautique

Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder, au scrutin secret pour procéder à la désignation du nouveau membre du Conseil d'administration de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation du Centre nautique, au titre de la catégorie des personnalités compétentes dans le domaine de la régie.

Mme Anne CROSNIER est désignée membre du Conseil d'administration de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation du Centre nautique, au titre de la catégorie des personnalités compétentes dans le domaine de la régie.

Les membres actuels désignés au titre de la catégorie des membres du Conseil municipal en exercice sont les suivants :

- Joëlle VIDAL
- Rafika OUZENDJA
- Sébastien EYCHENNE

…/…

- Juliette LE RUYER
- Jean-Paul DAVID

Les membres actuels désignés au titre de la catégorie des personnalités compétentes dans le domaine de la régie sont les suivants :

- Hervé MATHOUX
- Hervé LOUET
- Antoine PHILIPPE
- Anne CROSNIER

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

23/112. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉSIGNATION** du cabinet d'avocats **Pigot, Segond & Associés** domicilié 16 avenue de Friedland à Paris (75008) pour la rédaction de l'acte de cession du droit au bail dans le cadre de l'acquisition par préemption du local commercial situé 131 grande rue Charles de Gaulle à Nogent, le prix des honoraires étant fixé à **2 640 € TTC**.
  (n°23-493 du 7 juillet 2023)

- **DÉSIGNATION** du **cabinet d'avocats Pigot, Segond & Associés** domicilié 16 avenue de Friedland 75008 Paris pour représenter la Commune devant le tribunal administratif de Melun dans le cadre d'une procédure initiée par 3 conseillers municipaux pour l'attribution d'un espace d'expression dans les différents supports d'information de la Ville. Le coût de la procédure en référé-suspension s'élève à **3 360 € TTC** et celui de la procédure au fond à **2 400 € TTC**. (n°23-573 du 4 septembre 2023

COMMANDE PUBLIQUE

Service Marchés – Achats

- **ACHAT** d'imprimés de formulaires administratifs auprès de la **SA BERGER-LEVRAULT** sise 525 rue André Ampère à Champigneulles (54250) pour un montant fixé à **1 000 € HT** pour l'année. (n°23-429 du 15 juin 2023)

- **MARCHÉ** avec la **Sarl AGORA PLUS** sise 60 rue Etienne Dolet à Malakoff pour la maintenance et l'hébergement global à distance du logiciel Agora + de gestion des prestations à destination des familles, selon les modalités financières suivantes :
  - hébergement : **11 880 € TTC / an**
  - maintenance : **15 880 € TTC / an**

  (n°23-456 du 22 juin 2023)

- **MARCHÉ** avec la **SAS ELASTISOL** sise 4 route de Longjumeau à Chilly-Mazarin pour des travaux neufs et d'entretien des équipements de jeux et de loisirs, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **125 000 € HT.** (n°23-482 du 4 juillet 2023)

…/…

- **MARCHÉ** avec la **société LA VALORISATION DU PATRIMOINE** sise 2 rue de la Paix à Vincennes portant sur des prestations de conception-réalisation de travaux d'isolation de la toiture et des façades du groupe scolaire Victor Hugo, pour un montant prévisionnel de **640 000 € HT**. (n°23-497 du 10 juillet 2023)

- **MARCHÉ** avec la **SAS ITAC** sise 51 rue Paul Meurice à Paris pour la fourniture, la pose et la maintenance d'installations de téléphonie fixe, arrêté selon les modalités suivantes :

Poste 1 : maintenance préventive et corrective	Forfait annuel : **7 183, 20 € TTC**
Poste 2 : dépannages, prestations nouvelles…	Max. de commandes : **65 000 € HT / an**

(n°23-499 du 10 juillet 2023)

- **MARCHÉ** avec la **S.A. RELYENS** sise route de Creton à Vasselay (18110) portant sur l'acquisition d'une licence d'utilisation de l'applicatif Document Unique des Risques Professionnels pour un montant de **4 200 € TTC / an**. (n° 23-525 du 25 juillet 2023)

- **MARCHÉ** avec la **Sarl HANSEN** sise 5 rue Lavoisier à Ozoir la Ferrière (77330) pour :
  - lot 1 : l'aménagement d'un ponton flottant sur le site de la Fédération Française d'Aviron, le prix de ces travaux s'élevant à **56 271 € HT**,
  - lot 2 : l'aménagement d'un embarcadère flottant et d'un ponton sportif sur le site de la promenade Yvette Horner, le coût de ces travaux étant de **69 138 € HT**.

  (n° 23-535 du 1er août 2023)

- **MARCHÉ** avec la **SAS NICOLLIN** pour la mise à disposition et la rotation d'une benne récupérant les déchets issus des collectes de corbeilles et de dépôts sauvages, le montant maximum annuel de ces prestations étant fixé à **80 000 € HT**.
  (n° 23-536 du 2 août 2023)

- **CONTRAT** avec la **SAS YPOK** sise 9 rue des Halles à Paris portant sur :
  - la mise à disposition d'un logiciel et de matériels et accessoires de verbalisation pour la Police Municipale au prix de **943,20 € TTC,**
  - un service de maintenance des équipements dont le coût s'élève à **2 940 € TTC /an.** (n° 23-537 du 2 août 2023)

- **CONTRAT** avec la **société NOELSE France** sise 11 place François Mitterrand à Angers pour une prestation d'assistance technique du matériel monétique TPE installé à la Maison de la Famille, moyennant un prix annuel de **180 € TTC**. (n° 23-539 du 7 août 2023)

- **ACHAT** de manuels scolaires pour les établissements scolaires auprès de la **LIBRAIRIE ÉCOSPHERE** sise 25 rue Alfred Nobel à Champs-sur-Marne pour un montant annuel maximum de **25 000 € HT.** (n° 23-543 du 8 août 2023)

- **MARCHÉ** avec la **SAS ENERGEIA CONSEIL** sise 35 bis rue du Trou Normand à Domont (95330) portant sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre d'une procédure de concession de service public pour le mobilier urbain arrêté selon les modalités financières suivantes :
  - base de 4 offres et 2 tours de négociation : **18 000 € HT**
  - base de 6 offres et 2 tours de négociation : **18 900 € HT**
  - forfait journalier d'intervention : **900 € HT.**
  (n° 23-547 du 16 août 2023)

- **ACHAT** de jeux et jouets auprès de la **SAS PAPETERIES PICHON** sise ZAC L'Orme les Sources 750 rue Colonel Lemaire à Veauche pour un montant maximum annuel fixé à **8 000 € HT.** (n° 23-550 du 21 août 2023)

…/…

- **ACHAT** de fournitures et de matériels scolaires auprès de la **SAS PAPETERIES PICHON** sise ZAC L'Orme les Sources 750 rue Colonel Lemaire à Veauche pour un montant maximum annuel de **70 000 € HT.** (n°23-551 du 21 août 2023)

- **MARCHÉ** avec le **groupement conjoint des sociétés TERIDEAL SEGEX ENERGIES et TERIDEAL AGRIGEX ENVIRONNEMENT** sises 4 Boulevard Arago à Wissous portant sur :
  - le contrôle des disconnecteurs des espaces verts au prix forfaitaire de **3 477,60 € TTC**, **-** l'installation, la maintenance corrective et prestations nouvelles, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **25 000 € HT.** (n°23-552 du 21 août 2023)

- **CONTRAT** avec la **société AIR LIQUIDE** sise 6 rue Cognacq Jay à Paris pour la mise à disposition d'emballages de gaz, au prix de **237,95 € TTC**. (n°23-554 du 22 août 2023)

- **CONTRAT** avec l'**autoentreprise Sophie Brémeault** domiciliée 26 rue de la Station au Perreux / Marne pour des cours d'anglais dans les écoles L. de Vinci, Victor Hugo, Paul Bert et Val de Beauté, le coût horaire étant fixé à **72 € nets**. (n°23-555 du 23 août 2023)

- **MARCHÉ** avec la **société SVP** sise 1 place Costes et Bellonte à Bois-Colombes (92270) pour des prestations de services d'information et d'aide à la décision, le montant de l'abonnement mensuel s'élevant à **741,60 € TTC**. (n°23-559 du 24 août 2023)

- **MARCHÉ** de travaux, prestations d'entretien et grosses réparations sur les bâtiments communaux et du CCAS, arrêté comme suit :

Prestations	Titulaire	Montant max. annuel HT
Maçonnerie-Plâtrerie-Carrelage	**SAS BRIAND** 351 impasse des Armoiries 94350 Villiers / Marne	**1 300 000 €** dont 50 000 € pour le CCAS
Electricité	**FBI SAS** 34 rue du Bois Galon 94120 Fontenay-sous-Bois	**1 000 000 €** dont 50 000 € pour le CCAS
Clôture	**MACEV SAS** 5 rue des Raverdis 92230 Gennevilliers	**400 000 €** dont 50 000 € pour le CCAS
Revêtement de sols souples et retrais de sols amiantés	**SAS NOGENT LINO PEINTURES** 24 rue de la mare blanche 77186 Noisiel	**800 000 €** dont 50 000 € pour le CCAS
Menuiserie bois	**SAS BRIAND** 351 impasse des Armoiries 94350 Villiers / Marne	**500 000 €** dont 50 000 € pour le CCAS
Climatisation et VMC	**SAS APPLITECH** 951 rue Marcel Paul 94500 Champigny-sur-Marne	**500 000 €** dont 50 000 € pour le CCAS

(n°23-564 du 30 août 2023)

- **MARCHÉ** avec la **SAS SATELEC** sise 24 avenue du Général de Gaulle à Viry-Châtillon pour la maintenance et l'entretien des installations de signalisation tricolore, arrêté comme suit :

Entretien préventif courant	**14 960 € HT / an**
Prestations nouvelles, maintenance corrective…	**45 000 € HT max / an**

…/…

(n°23-581 du 12 septembre 2023)

Juridique

- **DÉSIGNATION de la SCP CHOURAQUI/NACACHE/FOURRIER/SADOUN,** Commissaires de Justice Associés, sise 41 allée de la Toison d'Or à Créteil, aux fins d'ouverture des offres d'achat reçues dans le cadre de la vente aux enchères des maisons situées sur l'ile des Loups et de la rédaction du procès-verbal afférent, le montant des honoraires étant fixé à **400 € TTC / heure.** (n° 23-549 du 17 août 2023)

Communication – Evènementiel

- **ACHAT** de 260 mini-viennoiseries auprès de la **Boulangerie Laure et Yann** située 5 avenue de Joinville à Nogent pour le petit-déjeuner offert aux élèves de CM2 le 26 juin au théâtre A. Watteau, pour un montant de **156,35 € TTC**. (n°23-435 du 19 juin 2023)

- **AVENANT** au contrat passé avec l'association Bel Air Production actant le report du concert du trio Bluegrass prévu lors du Déjeuner du Dimanche du 18 juin, au 9 juillet.
(n°23-440 du 19 juin 2023)

- **ACHAT** de petits fours pour l'inauguration des terrains de beach-volley le 23 juin, auprès de la **SAS COUP DE PATES** sise 14-16 avenue Joseph Paxton à Ferrières-en-Brie (77164), pour un montant de **300 € TTC** au maximum. (n°23-452 du 21 juin 2023)

- **ACHAT** de brochettes de fruits et de légumes auprès de la **société COM3SWANG** sise 81 grande rue Charles de Gaulle à Nogent au prix de **120 € TTC** et de navettes auprès de la **boulangerie Laure et Yann** sise 5 avenue de Joinville à Nogent au prix de **330 € TTC** pour le Conseil municipal du 27 juin 2023. (n°23-461 du 23 juin 2023)

- **ACHAT** de wonderbox « Emotion » auprès de l'enseigne **MONOPRIX** de Nogent destinées à 4 stagiaires, au prix de **139,60 € TTC**. (n°23-462 du 26 juin 2023)

- **AVENANT** au contrat passé avec l'association La Tumba actant le report de l'animation « magie » prévue lors du Déjeuner du Dimanche du 18 juin, au 9 juillet 2023.
(n°23-465 du 28 juin 2023)

- **ACHAT** de « formules sandwich » pour le personnel communal mobilisé par le Cinéma en plein air du 1er juillet et le Déjeuner du Dimanche du 9 juillet, auprès de la Boulangerie La Nogentaise située 13 rue Paul Bert à Nogent-sur-Marne pour un montant total de **149,60 € TTC**. (n°23-469 du 28 juin 2023)

- **CONTRAT** avec la **SAS FABRE** sise 128 avenue du 8 mai 1945 au Perreux / Marne pour la gravure d'une médaille de la Ville, le prix de cette prestation étant de **50,40 € TTC**. (n°23-471 du 29 juin 2023)

- **CONVENTION** avec l'**association Musikall** domiciliée 4 avenue Beauséjour à Nogent pour un concert du groupe « Pure Jazz et Louise D » lors de la Fête Nationale, le prix de cette prestation étant de **300 € nets**. (n°23-473 du 30 juin 2023)

- **CONTRAT** avec la **SAS FÊTES ET FEUX PRESTATIONS** sise 66 rue Henri Martin à Vanves pour le spectacle pyrotechnique du 13 juillet, le prix de cette prestation s'élevant à **21 000 € TTC**. (n°23-475 du 30 juin 2023)

- **CONTRAT** avec la **société C.S.P**. sise 1-3 rue Charles Cordier à Ferrières-en-Brie pour une

…/…

mission de surveillance du site accueillant les festivités du 13 juillet, le prix de cette prestation s'élevant à **3 927,48 € TTC**. (n°23-476 du 30 juin 2023)

- **ACHAT** de 100 tasses double-paroi à offrir lors des cérémonies organisées par la Ville, auprès de la **Sarl EG DIFFUSION** sise ZA La Motte à Baix (07210), au prix de **769,20 € TTC.** (n°23-491 du 6 juillet 2023)

- **ACHAT** de 100 câbles de charge, 100 blocs-notes et 100 sacs shopping à offrir lors des cérémonies organisées par la Ville, auprès de la société **POP France OBJETRAMA** sise Eco parc rhénan à Reichstett (67116), au prix de **1 882,80 € TTC.**
(n°23-492 du 6 juillet 2023)

- **MARCHÉ** avec la **société CALAMEO** pour la mise en ligne du Magazine de la Ville, le prix de cette prestation étant de **172,80 € TTC** pour l'année. (n°23-495 du 7 juillet 2023)

- **CONVENTION** avec **M. Johnson Adrian** domicilié 53 rue Chanzy à Asnières / Seine pour une prestation musicale du « DJ Mc Adrian » lors de la Fête Nationale, le prix de cette prestation étant de **800 € TTC.** (n°23-474 et 23-496 du 7 juillet 2023)

- **ACHAT** de 4 paniers-repas auprès de la **SASU LA PAYOTTE** sise 10 rue de Verdun à Champigny / Marne pour les agents mobilisés par l'organisation de la Fête Nationale le 13 juillet, au prix de **66 € TTC**. (n°23-506 du 12 juillet 2023)

- **ACHAT** de 15 repas auprès de **l'Eurl BATTLE NOGENT** pour les prestataires et partenaires mobilisés par l'organisation de la Fête Nationale, pour un montant fixé au maximum à **350 € TTC**. (n°23-507 du 12 juillet 2023)

- **CONTRAT** avec la **société Hôtel Gril (Campanile)** sise 13 quai du Port à Nogent pour 7 déjeuners, 30 dîners et la fourniture de 19 plateaux-repas pour les agents, prestataires et partenaires mobilisés par l'organisation de la Fête Nationale, pour un montant de **921,15 € TTC**. (n°23-508 du 12 juillet 2023)

- **ACHAT** de nappes en vichy rouge et de couverts pour le Déjeuner du Dimanche auprès de la **Sarl Amazon Business EU** sise 67 boulevard du Général Leclerc à Clichy (92110) au prix de **276,35 € TTC**. (n° 23-515 du 21 juillet 2023)

- **CONTRAT** avec l'**association Bel Air Production** domiciliée 10 rue Antoine Bourdelle à Paris pour un concert du trio Bluegrass à l'occasion du Déjeuner du dimanche organisé le 10 septembre, le prix de cette prestation étant de **800 € nets.**
(n° 23-520 du 24 juillet 2023)

- **CONTRAT** avec l'**association La Tumba** domiciliée 12 rue Vergniaud à Paris pour la présentation d'un spectacle de magie à l'occasion du Déjeuner du dimanche organisé le 10 septembre, le prix de cette prestation étant de **495,85 € TTC**.
(n° 23-521 du 24 juillet 2023)

- **CONTRAT** avec la **SARL BONFRUIT** sise 28 rue de l'Ormoy à Aubepierre-Ozouer-le-Repos pour la confection et la livraison d'une gerbe dans le cadre d'obsèques pour un montant de **123, 80 € TTC.** (n° 23-544 du 10 août 2023)

- **CONVENTION** avec la **Compagnie LBKT** sise la Loge du Casson-Lavausseau à Boivre la Vallée (86470) pour l'organisation d'un atelier de fabrication de marionnettes destiné aux enfants lors du Salon des Métiers d'Art et de l'Artisanat, le prix de cet atelier étant de **1 500 € nets** (frais de matériel compris). (n° 23-545 du 10 août 2023)

- **ACHAT** de formules sandwichs pour les agents mobilisés par l'organisation du Déjeuner du

…/…

Dimanche du 10 septembre auprès de la boulangerie **LA NOGENTAISE** pour un prix total de **86,40 € TTC**. (n°23-574 du 6 septembre 2023)

Culture – Archives

- **ACHAT** d'intercalaires et de porte-étiquettes magnétiques pour la bibliothèque auprès de la **Sarl ASLER DIFFUSION** sise 14 boulevard André Lassagne à Brignais (69530) au prix de **574,80 € TTC**. (n°23-433 du 19 juin 2023)

- **ACHAT** de tablettes murales de présentation, pour la bibliothèque, auprès de la **Sarl BC INTERIEUR** sise 8 allée Lorentz à Champs / Marne (77420) au prix de **792 € TTC**.
(n°23-434 du 19 juin 2023)

- **ACHAT** de chariots pour le rangement des ouvrages de la bibliothèque auprès de la **SASU Groupe WF Education** sise 6 avenue Neil Armstrong à Mérignac au prix de **853,08 € TTC**. (n°23-450 du 21 juin 2023)

- **ACHAT** d'un cornet Sib Besson pour le Conservatoire auprès de **L'ATELIER D'ORPHÉE** sis 72 grande rue au Mans, au prix de **629 € TTC**. (n°23-455 du 21 juin 2023)

- **CONTRAT** avec **M. Marc Pinardel**, organiste titulaire de l'orgue Christie du Pavillon Baltard, pour une présentation de l'orgue de cinéma du Pavillon Baltard, des démonstrations et deux ciné-concerts lors des Journées européennes du Patrimoine, le prix de ces prestations étant fixé à **1 200 € nets**. (n°23-484 du 4 juillet 2023)

- **LOCATION** du film muet *College / Sportif par amour* de Buster Keaton auprès de la société **FPA France** sise 18 passage Beslay à Paris pour une animation au Pavillon Baltard lors de Journées européennes du Patrimoine, au prix de **316,50 € TTC**.
(n°23-485 du 4 juillet 2023)

- **ACHAT** de 2 tours à mangas pour la bibliothèque auprès de la **Sarl PERSPECTIVES** sise 43 avenue Duquesne à Paris au prix de **2 688 € TTC**. (n° 23-528 du 27 juillet 2023)

- **CONTRAT** avec la **Sarl LARGHETTO LUTHERIE** sise 84-86 rue Raymond du Temple à Vincennes pour l'entretien et la révision du parc instrumental à cordes du conservatoire, le prix de ces prestations s'élevant à **4 054 € TTC**.
(n°23-556 du 23 août 2023)

- **CONTRAT** avec la **S.A. MUSIQUE ET ART** sise 47 rue de Rome à Paris pour l'entretien et la révision du parc instrumental à vent du conservatoire, le prix de ces prestations s'élevant à **1 740 € TTC.** (n°23-557 du 23 août 2023)

- **ACHAT** d'une enceinte pour la classe de danse du conservatoire auprès de la **société SONOVENTE** sise 7 avenue du 1er mai à Palaiseau au prix **299 € TTC**.
(n°23-572 du 4 septembre 2023)

- **ACHAT** de boites d'archives auprès de la **société JM BRUNEAU** sise 19 avenue de la Baltique à Courtaboeuf (91948) pour un montant de **513 € TTC**.
(n°23-578 du 11 septembre 2023)

D.R.H.

- **FORMATION** de 5 agents au logiciel de gestion financière OFEA4 par la **SAS INETUM Software France** sise 145 boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen pour un prix de **1 188 € TTC**.

…/…

(n°23-426 du 14 juin 2023)

- **ACHAT** d'un chariot de manutention auprès de la **S.A. MANUTAN** sise avenue du 21ème siècle à Gonesse au prix de **370,80 € TTC**. (n°23-481 du 4 juillet 2023)

- **FORMATION** d'un agent aux « fondamentaux du management » par la **société CEGOS** sise 19 rue René Jacques à Issy-les-Moulineaux (92598), le prix de cette action (2 jours) s'élevant à **1 938 € TTC**. (n°23-483 du 4 juillet 2023)

- **ACHAT** de bouteilles isothermes avec système d'accroche pour les agents travaillant en extérieur auprès de la **Sarl EG DIFFUSION** sise 55 allée des artisans à Baix (07210) au prix de **2 012,88 € TTC**. (n° 23-514 du 21 juillet 2023)

- **FORMATION** d'un agent sur la thématique « piloter, organiser et suivre le travail de son équipe » par la **société GERESO** sise 38 rue de la Teillaie au Mans, le prix de cette action (2 jours) étant de **1 737,60 € TTC.** (n°23-561 du août 2023)

- **CONTRAT** avec **l'Institut de Formation des Elus Démocrates** pour la formation d'une élue sur le thème « renforcer la confiance pour réussir son mandat », du 29 septembre au 1er octobre 2023, le prix de cette action étant de **980 € nets**. (n°23-562 du 28 août 2023)

<u>Enfance-Education-Jeunesse-Sports scolaires</u>

- **LOCATION** auprès de la **Sarl LOC'EVASION** sise ZA Clos Barbey à Caen, de deux mini-bus pour les déplacements des jeunes participant au mini-séjour organisé en Normandie du 17 au 21 juillet, au prix de **1 060 € TTC**. (n°23-430 du 15 juin 2023)

- **ACHAT** auprès de l'**UGAP** d'une vitrine d'extérieur pour l'affichage d'informations à l'école maternelle Val de Beauté au prix de **250,19 € TTC**. (n°23-437 du 19 juin 2023)

- **ACHAT** de tests d'évaluation pour la psychologue scolaire auprès de la **SAS PEARSON France ECPA** sise 2 rue Jean Lantier à Paris, au prix de **248,34 € TTC**.
  (n°23-451 du 21 juin 2023)

- **ORGANISATION** d'activités par les centres de loisirs en juillet et août, comme suit :

Activité	Prestataire	Montant TTC
Laser street	Société **GAMES 270** sise 97 rue Sauveur Tobelem à Marseille	**715 €**
Sortie à la mer sa Sable	**SASU Centres attractifs Jean Richard** sise Moulin du Soleil à Ermenonville	**851 €**

et **ACHAT** de grilles hexagonales galvanisées pour une activité auprès de l'enseigne **BRICORAMA** de Nogent-sur-Marne au prix de **27,80 € TTC**. (n°23-466 du juin 2023)

- **ACHAT** de 31 ventilateurs auprès de la **société DARTY ET FILS** sise 129 avenue Gallieni à Bondy (93140) pour 3 écoles et la Maison de la Famille, au prix de **2 169,69 € TTC**. (n°23-467 du 28 juin 2023)

- **ACHAT** d'outils sensoriels pour l'évaluation des enfants destinés à l'école élémentaire Victor Hugo auprès de la **société HOPTOYS** sise 6 rue Robert Koch à Montpellier, au prix de **338 € TTC**. (n°23-490 du 6 juillet 2023)

- **ACHAT** de mobilier pour les écoles :

Désignation	Prestataire	Prix TTC

…/…

4 tables pour l'école maternelle Gallieni	**SEREM** 20 rue des campanules 77185 Lognes	**1 546,94 €**
8 tabourets pour l'école élémentaire L. de Vinci	**UGAP** 1 bd Archimède 77420 Champs / Marne	**282,72 €**

(n°23-509 du 12 juillet 2023)

- **ACHAT** de mobilier de restauration scolaire pour l'école Paul Bert auprès de la **SAS SEREM** sise 20 rue des campanules à Lognes pour un montant de **9 040,18 € TTC**.
  (n° 23-522 du 24 juillet 2023)

- **ACHAT** pour les crèches Tout en Couleur et A Petits Pas de couches et de gel-douche auprès de l'**UGAP** pour un montant global de **1 196,30 € TTC**, d'un hachoir auprès de la **société DARTY et Fils** au prix de **23,98 € TTC** et de vaisselle auprès de la **société WESO** pour un montant de **158,06 € TTC**. (n° 23-529 du 27 juillet 2023)

- **ACHAT** de tables pour l'école maternelle Gallieni auprès de la **SAS SEREM** sise 20 rue des campanules à Lognes (77185) au prix de **1 508,54 € TTC** et de tabourets pour l'école élémentaire L. de Vinci auprès de l'**UGAP** pour un montant de **282,72 € TTC**.
  (n° 23-533 du 1er août 2023)

- **ORGANISATION de la Soirée des Diplômés** le 29 septembre 2023 :

Produits	Fournisseur	Prix TTC
60 chéquiers culture	**UP GROUP** ZAC des louvresses à Gennevilliers	**2 145,60 €**
Articles de décoration	**FETE SENSATION** 133 boulevard Jean Monnet à Villiers / Marne	**300 €**
Livres non scolaires	**EDITIONS DU GENEPI** 13 rue de Chézy à Neuilly / Seine	**1 421,60 €**

(n° 23-538 du 3 août 2023)

- **CONTRAT** avec **la Ferme de Tiligolo** sise La Gaudrière à Saint Maurice Etusson (79150) pour l'accueil des enfants du club de loisirs maternel Leonard de Vinci le 20 septembre pour un prix de **575 € TTC** et **ACHAT** auprès de la RATP de titres de transport pour les sorties proposées par les clubs de loisirs élémentaires pour un montant de **316,50 € TTC**. (n° 23-540 du 7 août 2023)

- **CONTRAT** avec la **société GARDEN CASTLE** sise 1 rue Edouard Vaillant à Fontenay-sous-Bois pour la location de structures de jeux destinés au Club de loisirs Paul Bert pour un montant total de **642 € TTC.** (n°23-558 du 23 août 2023)

- **ACHAT** de 87 entrées au **Zoo de Vincennes,** destinées aux enfants du club de loisirs élémentaire Léonard de Vinci, auprès de l'Etablissement public Muséum National d'Histoire Naturelle au prix de **245 € TTC.** (n°23-567 du 30 août 2023)

- **ACHAT** de billets destinés à 8 jeunes inscrits au Pôle Jeunesse pour assister à une représentation du spectacle *Le Roi Lion* programmé au théâtre Mogador le 3 janvier 2024, auprès de l'**enseigne LECLERC** de Champigny-sur-Marne, au prix de **288 € TTC**.
  (n°23- 576 du 8 septembre 2023)

<u>Affaires sociales</u>

- **CONTRAT** avec **l'Eurl BATTLE NOGENT** pour l'initiation au bowling de 16 séniors lors de la

.../...

Semaine Bleue, moyennant un prix de **104 € TTC**. (n°23-458 du 23 juin 2023)

- **INITIATION** aux pastels secs de 8 séniors par l'artiste **Karine Lamouroux** lors de la Semaine Bleue, le prix de cet atelier (2 heures) étant de **300 € nets**.
  (n°23-459 du 23 juin 2023)

- **MÉDIATION ÉQUINE** par le **CHBV** lors de la Semaine Bleue, le prix pour 3 séances de 2 heures chacune étant fixé à **270 € nets**. (n°23-460 du 23 juin 2023)

Services Techniques

- **MISSION** de contrôle technique de la construction de sanitaires à l'école maternelle Gallieni par la société **BTP CONSULTANTS** sise La Courtine à Noisy le Grand, le prix de cette prestation étant de **5 124 € TTC**. (n°23-438 du 19 juin 2023)

- **RÉPARATION** du chariot élévateur affecté au service Logistique par la **société STILL** sise 2 impasse Nicéphore Niepce à Tremblay-en-France, le prix de la prestation étant de **1 181,20 € TTC**. (n°23-453 du 21 juin 2023)

- **ACHAT** d'un cric hydraulique pour le garage municipal auprès de la **société Alliance Automative Paris Nord** sise 68 rue Edith Cavell à Vitry-sur-Seine (94400) au prix de **142,56 € TTC.** (n°23-464 du 26 juin 2023)

- **ANALYSE du trafic routier rue Marceau** par la **SAS CPEV** sise 44 rue de Verdun à Champigny / Marne, le prix de cette prestation étant fixé à **1 152 € TTC**.
  (n°23-468 du 28 juin 2023)

- **ACHAT** de pièces détachées pour les engins de voirie « Glutton » auprès de la **société GLUTTON** sise à Andenne (Belgique) pour un montant de **2 063,13 € HT**.
  (n°23-470 du 28 juin 2023)

- **RÉPARATION** d'un vélo électrique affecté aux services techniques par la société **ADDICT CYCLING** sise 60 grande rue Charles de Gaulle à Nogent, le prix de cette intervention étant de **83,30 € TTC.** (n°23-472 du 29 juin 2023)

- **TRAVAUX DE DÉMOLITION** de soubassements pour la création d'une ouverture de classes sur la cour de l'école Guy Moquet par la **SAS BRIAND** sise 351 impasse des Armoiries à Billiers / Marne pour un prix de **3 880,97 € TTC**. (n°23-504 du 11 juillet 2023)

- **TRAVAUX DE MAÇONNERIE** à l'école L. de Vinci par la **SAS BRIAND** sise 351 impasse des Armoiries à Villiers / Marne pour un prix de **3 884,69 € TTC.**
  (n°23-505 du 11 juillet 2023)

- **CONTRAT** avec le **Garage des Boullereaux** situé 956 avenue de la République à Champigny / Marne pour des prestations d'entretien et de dépannage du véhicule affecté au service de la navette, cette intervention étant facturée **982,03 € TTC**.
  (n°23-511 du 18 juillet 2023)

- **ACHAT** d'un four à micro-ondes et d'un réfrigérateur auprès de la **SASU MEDINOX** sise 44 rue Blaise Pascal à Aulnay-Sous-Bois au prix de **1 138,80€ TTC**.
  (n° 23-516 du 21 juillet 2023)

- **ACHAT** de produits sidérurgiques auprès de la **société PROLIANS IDF** sise à Bonneuil-sur-Marne au prix de **1 331,17 € TTC**. (n° 23-523 du 25 juillet 2023)

- **MARCHÉ** avec la **SAS E.L. MARTIN** sise 75 rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne pour la

…/…

réalisation et l'installation de plaques sur l'esplanade du RER A et sur le monument aux morts du cimetière, le montant de ces travaux s'élevant à **2 760 € TTC** et **retrait** de la décision n°23-219 du 31 mars 2023. (n° 23-524 du 25 juillet 2023)

- **MARCHÉ** avec la **SAS BRIAND** sise 351 impasse des Armoiries à Villiers / Marne pour des injections de résine sur la fosse à plongeons de la piscine, le coût de ces travaux s'élevant à **15 135,20 € TTC**. (n° 23-534 du 1er août 2023)

- **MARCHÉ** avec la **SASU FRANCE BATIMENT INDUSTRIE** sise 34 rue du Bois Galon à Fontenay-sous-Bois portant sur la :
  - fourniture et la pose de blocs de secours à la piscine pour un prix de **8 377,45 € TTC**
  - la fourniture et la pose d'un visiophone à l'école élémentaire Paul Bert pour un prix de **7 092, 35 € TTC.** (n° 23-541 et 542 du 11 août 2023)

- **CONTRAT** avec **la SARL MAXI Avenue** sise 2 avenue de la Mare à Cergy Pontoise pour la pose d'une sérigraphie « ASVP » sur un véhicule de la Police Municipale, le prix de cette prestation s'élevant à **2 094, 81 € TTC**. (n°23-563 du 29 août 2023)

- **ACHAT** de panneaux de contreplaqué nécessaires à la réalisation de travaux dans les écoles auprès de la **SAS CHAZALVIEL** sise 27 avenue Lamartine au Perreux / Marne au prix de **880,98 € TTC**. (n°23-575 du 6 septembre 2023)

- **MARCHÉ** avec la **SAS ALPES CONTROLES** sise 3 bis impasse des prairies 74940 Annecy pour une mission de contrôle technique dans le cadre de la réalisation des travaux d'isolation de l'école Victor Hugo, le prix de cette prestation s'élevant à **9 600 € TTC**. (n°23-579 du 12 septembre 2023)

- **MARCHÉ** avec la **SAS APPLITECH** sise 951 rue Marcel Paul à Champigny-sur-Marne pour la fourniture et la pose d'une tourelle d'extraction à la bibliothèque, le prix de cette prestation s'élevant à **4 765,20 € TTC**. (n°23-580 du 12 septembre 2023)

Sports

- **ACHAT** de 55 formules « sandwich » auprès de la **SASU La Nogentaise** sise 13 rue Paul Bert à Nogent-sur-Marne pour les animateurs du Village des Associations, au prix de **495 € TTC**. (n°23-444 du 20 juin 2023)

- **CONTRAT** avec **l'auto-entreprise M. Aissaoui Ilès** sise 19 rue Jules Valles à Valenton pour un cours de boxe destiné à 8 jeunes inscrits au Pôle Jeunesse, le prix de cette prestation étant fixé à **200 € nets**. (n°23-447 du 20 juin 2023)

- **CONTRAT** avec l'**association Canoë Kayak Club de France** domiciliée 47 quai Louis Ferber à Bry / Marne portant sur une initiation au canoë d'élèves de CM2 pendant l'année scolaire 2023-2024, le prix pour 40 heures de cours étant fixé à **1 000 €**.
  (n°23-494 du 7 juillet 2023)

Urbanisme

- **CONVENTION** avec le **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement** sis 36 rue Edmond Nocard à Maisons-Alfort pour des missions d'accompagnement du service Urbanisme et la tenue de permanence d'architecte-conseil pour les usagers, le prix de ces prestations étant fixé à **20 000 € nets** pour l'année.
  (n° 23-512 du 18 juillet 2023)

Informatique

…/…

- **CONTRAT** avec la **SASU ATS SYSTEMS** sise 155 route de Grenoble à Saint Priest (69800) portant sur la fourniture de licences WatchGuard au prix de **10 632 € TTC** et d'un certificat SSL pour le site web de la bibliothèque au prix de **216 € TTC.**
  (n°23-478 et 479 du 3 juillet 2023)

SUBVENTIONS

- **DEMANDE DE SUBVENTION auprès de l'Agence Nationale du Sport** pour une formation « aisance aquatique » destinée aux encadrants de classes bleues (élèves de CP - CE1), le coût de cette action étant estimé à 5 300 € TTC. (n°23-443 du 23 juin 2023)

- **DEMANDE DE SUBVENTION** d'un montant de 75 000 € à **l'Agence Nationale du Sport** pour la réalisation de deux pontons, le montant prévisionnel des travaux s'élevant à 150 000 € TTC. (n°23-510 du 17 juillet 2023)

- **DEMANDE DE SUBVENTION** d'un montant de 5 000 € à la **Caisse d'Epargne d'Ile de France** pour l'organisation du Village des Associations. (n°23-560 du 28 août 2023)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION – AVENANTS

- **RENOUVELLEMENT** de la convention passée avec la MJC pour la **mise à disposition à titre gracieux** de la salle informatique arobase, du 11 septembre 2023 au 30 juin 2024.
  (n°23-427 du 14 juin 2023)

- **CONVENTION** avec l'association MJC pour la mise à disposition de la salle arobase pour des formations en informatique durant les congés scolaires moyennant le paiement d'une **redevance de 784 €** correspondant à 98 heures d'occupation.
  (n°23-428 du 14 juin 2023)

- **LOCATION** du pavillon de type F4 de 61,06 m² sis 36 boulevard Gallieni à Nogent, le montant du loyer étant fixé à **700 € / mois**. (n°23-431 du 16 juin 2023)

- **MISE À DISPOSITION** de salles municipales et d'équipements sportifs :

Preneur	Equipement	Date(s)	Redevance
Réception privée	Salle Emile Zola	9 septembre	**315 €**
Réunion de rentrée de la FCPE Guy Moquet / Paul Bert	Préau école Guy Moquet	11 septembre	**12 €**
Anniversaire	Salle Fleutiaux	10 septembre	**350 €**
Réunion de rentrée de la PEEP	Hall du Stadium	13 septembre	**24 €**
Inauguration de la société Ici et Maintenant	Hall du Stadium	21 septembre	**280 €**
Réception privée	Salle Emile Zola	23 septembre	**450 €**
Organisation de Roch Hachana et de Yom Kippour par l'association Communautaire Israélite Nogent	Salles Emile Zola et Alfred Dreyfus	14-17 sept et 24-25 sept	**gratuit**

…/…

Perreux Bry			
Anniversaire	Salle Emile Zola	30 septembre	**315 €**
Organisation course Nogent Baltard par l'association U.A.I.	Salle Fleutiaux	1er octobre	**96 €**
Stage du Football Club de Nogent	Stade + salle Fleutiaux et gymnase Leclerc	101-14 juillet	**360 €**
Stage de perfectionnement de gymnastique de l'Arena Sport Club	Stadium	28 août – 1er sept	**288 €**
AG de copropriété société Citya	Maison des Associations	28 sept	**100 €**
Réunion de rentrée FCPE Val de Beauté	Salle B Maison des Associations	14 sept	**24 €**
Réunion publique liste « tous unis pour le Val de Marne »	Salle Charles de Gaulle	19 sept	**gratuit**
Cours de danse et bals de l'Assoce (8 dates)	Salles E. Zola et A. Dreyfus	oct 2023-avril 2024	**240 €**
Réunion Modem (report)	Salle Lt Fleutiaux	16 sept	**gratuit**
Réunion de rentrée de l'association l'Ecolo parent	Salle C Maison des Associations	12 sept	**24 €**
AG de copropriétaires Cabinet L2J	Petite salle polyvalente Maison des Associations	5 octobre	**100 €**
Mariage	Salles Emile Zola et Alfred Dreyfus	14 octobre	**900 €**
Réception privée	Salle Emile Zola	13 avril 2024	**450 €**

(n°23-432 du 16 juin, n°23-436 du 19 juin, n°23-441 et 442 du 20 juin, n°23-448 du 21 juin, n°21-449 du 21 juin modifié par 23-570 du 1er septembre, n°23-463 du 26 juin, n°23-498 et 501 du 10 juillet, n°23-503 du 11 juillet, n° 23-517,518, 519 du 24 juillet, 23-527 du 27 juillet, n° 23-530 du 28 juillet n°23-565 et 566 du 30 août, n°23-569 du 1er septembre,

- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** de la salle arobase au profit des associations Visemploi 94 et Ecoute et Services, pour la période du 11 septembre 2023 au 30 juin 2024. (n°23-445 et 446 du 20 juin 2023)

- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** des salles municipales et installations sportives du 28 août 2023 au 13 juillet 2024 au profit des associations et organismes suivants :

1ère Compagnie d'Arc de Nogent	Horizon Tao
2ème Compagnie d'Arc de Nogent	J'aime le G.E.M.
Académie Européenne de Krav Maga	Judo Kano Club de Nogent
Academy Tempo Danse	Karaté Club de Nogent
ALCE EST MARNE	La Compagnie ACALADE
Aïkido Nogent	La Maison Autour
Alerte Phonegate	L'Aventure en Chansons
Arena Sport Club	La France Insoumise
Arts Délices	Lady MJ Country Western Dance
AS.PA.PI. (Association de Parme et de Plaisance)	Le Musicotier Grandir en Musique
Asphalt'	Le Petit Cénacle
Association Capoeira Kilombolas France	Le Réveil de Nogent Handball
Association Culturelle et Musicale Kaz'Soley et le groupe de carnaval Sozic'ka	Le Twirling Club NLP
Association de Taï Chi Chuan traditionnel Wu de Nogent	Les Dauphins de Nogent
Association des Franco-Tamouls de Nogent-sur-Marne	Linking dance - Passerelle Pasarela

…/…

Association des Nogentais	Loulou al Fouad
Association Franco-Portugaise As Gaivotas	Mazurcade
Association Franco-Portugaise Estrelas do Mar	Mieux Être
Association I-EUM Connexion Culturelle Corée France	Mots et Pinceaux
Association Philatélique et Cartophile Nogentaise	NGTEAM
Awéfa	Nogent Accueil
Bad Mouvement Magique	Nogent Basket Club
Badintown94	Nogent Futsal
Bandits de Nogent Baseball Softball Club	Nogent Natation 94
Bisaya Eskrima France	Nogent Solidarité Triathlon
Caraïbes Art Danse 94	Olympia
Challenge Artistique et Sportif	Ong namo
Chin'à la lettre	Parti Radical
Club Beauté Plaisance	Parti Socialiste de Nogent
Club des Chiffres et des Lettres	Punching Boxe de Nogent /Le Perreux
Compagnie Philippe ERETZIAN	Renaissance Nogent 94
Coup de pouce scolaire	Retraite Sportive Nogentaise
Cousettes et Créas	Réussir pour Nogent
Crazy Feet	Réveil de Nogent Gymnastique
Créa Nogent	Taekwondo Hapkido Club des Tigres Nogentais
Croix Rouge Française	Tennis Club de Nogent
Crux Club Nogent Escalade	Tennis de Table Nogentais
Du Bout des Doigts	Trust Yourself
Ecole Mei-Ling	UAI Nogent
Ecoute et Services	Une Étoile à la Mer
Émergences	Union des Bords de Marne UBM Rugby et UBM 94
Football Club de Nogent	Vivre en Ville
France Alzheimer Val de Marne	Volley Club Nogentais
Habitat et Humanisme	Yoga Harmonie
Happy Studio	Zumba Folies
Hau Quyên Club de Nogent	

(n°23-439 du 19 juin 2023)

- **CONVENTION** avec l'**INSEP** pour la **mise à disposition à titre gratuit** du stade et de deux salles de musculation, du 3 au 17 juillet, pour les entraînements des pôles France Athlétisme et Pentathlon moderne. (n°23-480 du 3 juillet 2023)

- **CONTRAT** avec la **Régie personnalisée Scène Watteau - Pavillon Baltard** portant sur la location de la Grande Scène pour la tenue des conseils municipaux au 4ème trimestre 2023, le tarif étant de **785 € TTC par séance**. (n°23-486 du 4 juillet 2023)

- **LOCATION** du terrain pitch and putt et de matériel de golf auprès du Parc du Tremblay dans le cadre d'un stage découverte de la discipline, proposé à 14 collégiens pendant les vacances scolaires, au tarif de **46,90 € TTC**. (n°23-487 du 5 juillet 2023)

- **LOCATION par la Commune** du gymnase du lycée Louis Armand pour l'année scolaire 2023-2024, les lundis de 20h à 22h30, les mardis et jeudis de 18h à 22h30, les mercredis et vendredis de 18h30 à 22h30 et les samedis de 13h à 18h, au tarif de **16 € / heure**. (n°23-502 du 10 juillet 2023)

- **LOCATION** d'un espace au Pavillon Baltard pour la présentation de l'exposition « *l'histoire de*

…/…

l'aviron » les 9 et 10 septembre 2023, pour un montant de **400 €**.
(n° 23-531 du 28 juillet 2023)

- **LOCATION** de la grande salle du théâtre Antoine Watteau pour l'organisation de la soirée des Diplômés le 29 septembre 2023, pour un montant de **785 € TTC.**
(n°23-568 du 31 août 2023)

- **LOCATION** du Pavillon Baltard auprès de la Régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard pour la cérémonie d'accueil des nouveaux Nogentais, le 15 septembre 2023, au prix de **6 089,60 €**. (n°23-577 du 11 septembre 2023)

OUVERTURE / FERMETURE DE CLASSES

- **OUVERTURE** de 3 classes au sein de l'école maternelle Paul Bert et **FERMETURE** d'une classe à l'école maternelle Val de Beauté, de 2 classes à l'école maternelle Guy Moquet et d'une classe à l'école élémentaire Val de Beauté. (n°23-489 du 5 juillet 2023)

CESSIONS ET MISES EN DÉCHARGE

- **MISE EN DÉCHARGE** par le Centre Technique Municipal de deux bouches d'incendie situées rues du Lac et du Viaduc. (n°23-454 du 21 juin 2023)

- **MISE EN DÉCHARGE** à titre gratuit à l'Eco Point de mobilier et de matériel affectés aux crèches Cabit et A petits pas, acquis entre 1995 et 2019. (n° 23-526 du 27 juillet 2023)

- **MISE EN DÉCHARGE** à titre gratuit de chaises de réunion acquises en 2003 et affectés à la bibliothèque, à l'Eco Point. (n° 23-532 du 28 juillet 2023)

- **MISE EN DÉCHARGE** et sortie du patrimoine communal d'une visseuse et d'une ponceuse de marque Bosch affectés au Centre Technique Municipal.
(n° 23-546 du 14 août 2023)
- **MISE EN DÉCHARGE** de 5 bouches incendie par le Centre Technique Municipal de la Ville de Nogent-sur-Marne. (n°23-553 du 21 août 2023)

Annulation des décisions n°23-500 et n°23-513

ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
1er Vice-Président du Territoire ParisEstMarne&Bois